

Annexe 3

En collège, le dispositif « Devoirs faits » est proposé pour la seconde année aux élèves qui le souhaitent. Ce dispositif correspond à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Nombre d'entre vous encadrent des séances ou participent à l'organisation de ce dispositif et nous vous en remercions grandement.

Au-delà de ceux qui encadrent les élèves volontaires, la réussite de cette action nécessite une réflexion collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique de chaque classe et une concertation sur les objectifs et les modalités :

- Quels sont les objectifs du travail à la maison
- En quoi le travail à la maison complète-t-il les apprentissages réalisés en classe ?
- Quelle(s) compétence(s) vise-t-il à développer ?
- En quoi consiste ce travail à la maison ?
- Quelles ressources documentaires nécessite-t-il éventuellement ?
- Quelle est sa fréquence ?
- Quelle gradation dans la charge de travail de la 6^e à la 3^e ?
- Comment développe-t-on l'autonomie des élèves ?

L'efficacité du dispositif nécessite aussi que les personnes qui encadrent les collégiens connaissent les attentes de chaque enseignant. Ceci peut passer par des actions simples à mettre en œuvre :

- montrer et expliquer aux encadrants un ou deux exemples d'évaluation sommative que vous proposez à vos élèves ;
- leur communiquer les fiches méthode que vous fournissez aux collégiens ;
- leur indiquer les ressources que vous préconisez à vos classes.

Si vous n'intervenez pas dans le dispositif « devoirs faits » nous vous encourageons à assister à une ou des séances de « Devoirs faits » afin de mieux comprendre comment les élèves qui vous sont confiés apprennent/travaillent. Ces observations nourriront la réflexion de l'équipe pédagogique.